

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 5 novembre 2019

**Présents :****Les représentants de l'équipe enseignante :**

Mesdames Boisyvon, Davy, Désilles, Joubert, et Laisné

**Les représentants de la Mairie :**

Mesdames Alleaume, Morel et Monsieur Michot

**Les représentants des parents d'élèves :**

Mesdames Cariou-Dourmap, Joannic et Messieurs Car, Cazin, Launay et Ollitraul

**Les représentants de l'APE**

Madame Lozachmeur

**Le DDEN**

Monsieur Chevalier

**Absents excusés :**

Monsieur Forestier, Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Liffré

Mesdames Ferchaud, et Le Cocq, professeurs des écoles

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès verbal du dernier conseil d'école a été approuvé.

### ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES

<b>Nombre d'électeurs inscrits</b>	<b>231</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>91</b>
<b>Bulletins blancs et nuls</b>	<b>3</b>
<b>Taux de participation</b>	<b>39,39 %</b>

Les représentants des parents d'élèves, pour l'année 2019-20 sont :

- M. OLLITRAULT Sylvain
- Mme CARIOU-DOURMAP Marine
- M. LAUNAY Olivier
- M. CAR Pierre-Emmanuel
- M. CAZIN Christophe
- Mme JOANNIC Valérie

Il est possible de les contacter via l'adresse mail suivante : [conseil.ecole.chasne@outlook.fr](mailto:conseil.ecole.chasne@outlook.fr).

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

**Répartition par niveau**

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
7	19	16	23	17	17	30	20	11	<b>160</b>

## Répartition par classe

TPS-PS	MS-GS	GS-CP	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
7+19	16+13	10+17	17+10	20+7	13+11
<b>26</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>24</b>
Mme DAVY	Mme BOISYVON	Mmes DESILLES et FERCHAUD	Mmes LAISNÉ et FERCHAUD	Mmes LE COCQ et DAVOUST	Mme JOUBERT
Mme PHILIPPE (ATSEM)	Mme GAUTIER (ATSEM)	Mme BLOT (aide humaine)			

Concernant l'aide humaine en GS/CP, la mairie précise que cette aide n'est pas acquise et qu'une demande doit être faite chaque année par l'équipe enseignante.

### Rased

Mme Robin est la psychologue scolaire qui intervient dans l'école.

Mme Rozé, enseignante spécialisée à dominante pédagogique, peut aussi travailler avec l'équipe enseignante et les élèves.

Il n'y a pas cette année de médecin scolaire référent mais plusieurs qui fonctionnent en réseau en fonction des besoins et des disponibilités.

## REGLEMENT INTERIEUR

Les parties modifiées sont indiquées en gras, ci-dessous.

- Absence :

*Toute absence, même de courte durée, doit être justifiée par écrit.*

*Quand un enfant manque la classe, les parents doivent en informer l'enseignant le plus tôt possible par téléphone ou **par mail**.*

- Horaires et aménagement du temps scolaire :

*L'accueil a lieu dix minutes avant le début des cours (8h35 – 8h45 et 13h20 – 13h30).*

***Le matin, en maternelle et en élémentaire cet accueil a lieu directement dans les classes (sauf pour les élèves dont l'enseignant effectue la surveillance de l'entrée de l'école ; ils sont alors accueillis sur la cour).***

***L'après-midi, il a lieu dans la cour de l'école.***

→ Pour les enfants scolarisés en maternelle :

*Au cours des accueils du matin et de l'après-midi, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.*

→ Un répondeur (02 99 55 50 24 ou **07 67 33 32 52**) mis en place à la garderie permet aux parents de prévenir le personnel communal au plus tard à 15h20.

→ Horaires des récréations :

- ***de la PS à la classe de MS/GS : 10h40 - 11h15***
- ***pour la classe de GS/CP : 10h15-10h45***
- ***du CE1 au CM2 : 10h15 - 10h40***

### EDUCATION ET VIE SCOLAIRE

- *Les enseignants et la directrice se tiennent à la disposition des parents pour tout renseignement, sur rendez-vous (cahier de liaison ou **mail : [ecole.0350180f@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350180f@ac-rennes.fr)**).*

Le paragraphe concernant le rappel du respect de tous (élèves, enseignants, personnel municipal) sera mis en gras.

L'ensemble du conseil d'école vote pour le nouveau règlement intérieur.

Concernant l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans, des modifications seront apportées au cours du 2<sup>nd</sup> Conseil d'école. En effet, elles seront réalisées à partir du règlement départemental qui n'a pour le moment pas été modifié.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Suite au sondage passé auprès des familles et à l'avis de l'équipe enseignante, la mairie souhaite rester à la semaine à 4,5 jours en 2020-21. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Un retour est à faire à l'Inspection pour le 2 décembre.

## **BILAN FINANCIER**

Le 5 novembre, il restait 965,72 € sur le compte OCCE de l'école.

Après déduction de la cotisation à l'OCCE et l'assurance ainsi que le cout des sorties réalisées depuis le début de l'année, il resterait 405,22€.

Il est constaté que pour le moment, peu de familles ont versé une participation volontaire pour soutenir les actions de l'école. Pour doubler l'information qui avait été communiquée par mail, un mot au format papier a été diffusé avant les vacances.

Mme Lozachmeur présente les actions de l'APE qui seront réalisées au cours de l'année.

Elle indique que cette année, l'APE versera 10€ par élève.

## **PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES**

### **Thème de l'année : La biodiversité, les animaux**

#### **Sorties et activités envisagées**

##### TPS-PS et MS-GS

- Réalisation de jardinières fleuries
- Mercredi 4 décembre 2019 : spectacle Petit Terrien
- Sortie au zoo de Champrépus

##### GS-CP et CE1-CE2

- En GS-CP : création de plusieurs carrés de jardin et participation à la semaine du jardinage en mars
- En CE1-CE2 : mise en place de gites et de cultures pour attirer les auxiliaires nécessaires au potager
- Mardi 4 février 2020 : spectacle Minute Papillon

##### CE2-CM1 et CM1-CM2

- En CE2-CM1 : travail autour des oiseaux et fabrication de nichoirs
- Tous les CE2 : permis piéton
- Jeudi 10 octobre 2019 : sortie au Planétarium et musée des Beaux Arts
- Mardi 4 février 2020 : spectacle Minute Papillon

- Du CP au CM2 : Projet musique à l'école dans le but d'enregistrer un cd à partir de la « Légende du colibri »
- Vendredi 15 mai: projection du film « Jardin Sauvage » réalisé par le photographe naturaliste Sylvain Lefebvre

### **Actions en lien avec le projet d'école**

- Fréquentation de médiathèque
- Défi lecture GS-CP-CE1
- CE2-CM1 et CM1-CM2 : rencontre de l'illustratrice Seng Soun Ratanavanh
- Grande Lessive : 17 octobre 2019
- Fête du sport : 25 septembre 2019
- Carnaval : 25 mars 2019
- Portes ouvertes : 4 avril 2019

En lien avec ces projets, l'école demande à la mairie l'autorisation d'installer des carrés-potagers à l'arrière de la classe de Mmes Joubert et Le Coq. La mairie accepte et apportera de la terre végétale pour les remplir.

Un paillage sera également effectué sur la bordure d'herbe jouxtant le terrain de sport. Elle sera par la suite ensemencée pour la transformer en une prairie fleurie.

## **SECURITE**

### **Exercice incendie**

Un exercice incendie a été réalisé le 27 septembre 2019 à 15h15. Les alarmes ont bien été entendues et les élèves se sont regroupés efficacement au point de rassemblement qui est dans la cour, en 2 minutes.

### **Exercice PPMS attentat, intrusion**

Il a eu lieu le 17 octobre 2019 en fin de matinée. Les élèves ont dû rester cachés et silencieux dans leur bâtiment. Un dysfonctionnement dans le dispositif, déjà connu auparavant, a été mis en avant lors de cet exercice : pour avertir les différentes classes, les enseignants utilisent leur téléphone portable personnel. Au cours de l'exercice, certains enseignants n'ont pas entendu le téléphone sonner.

Une autre solution est donc recherchée. M. Launay pose la question de l'utilisation possible des smart-boards pour cette alerte. La proposition va être étudiée.

### **Sécurité routière aux abords de l'école**

Des panneaux ont été choisis lors du conseil municipal des enfants pour signaler plus efficacement la présence de l'école.

De plus, les passages piétons situés entre l'école et la salle des Moissons seront éclairés.

Enfin un radar pédagogique sera prochainement en service sur la commune et pourra donc être utilisé pour limiter la vitesse des véhicules aux abords de l'école.

## **TEMPS PERISCOLAIRE**

### **Restaurant scolaire**

Les parents d'élèves relèvent des menus plus ou moins bien équilibrés notamment en ce qui concerne les desserts. Les membres de la mairie précisent que les menus sont relus et corrigés si besoin et s'engagent à proposer une formation au cuisinier.

### **Garderie**

La Mairie précise que le nombre de personnel surveillant la garderie correspond à la réglementation et ne changera pas.

## **Audit**

L'ambiance au sein de l'équipe est plus sereine même s'il existe encore parfois des tensions. L'équipe municipale reste vigilante.

## **TRAVAUX**

### **Restaurant scolaire**

Les travaux débuteront en novembre et dureront jusqu'en juin. A partir de la mise en service du nouveau restaurant scolaire, l'ancien bâtiment sera aménagé pour accueillir la garderie et le centre de loisirs.

### **Divers**

Le ménage dans les salles occupées par les élèves de MS-GS sera réalisé tous les jours d'école.

Une barrière a été placée en bas de l'escalier extérieur qui permet l'accès aux salles au-dessus de la garderie.

Une barrière de sécurité sera aussi placée en bas de l'escalier de la classe de TPS-PS.

Les secrétaires de séance  
Mme BOISYVON et Mme ALLEAUME

La directrice de l'école  
Mme LAISNÉ